

Rapporteur : M. PEGORIER

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUIN 2022

**CLOTURE DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION RELATIVE
AU LOGEMENT SOCIAL ET AU LOGEMENT INTERMEDIAIRE A ANTONY**

oOo

RAPPORT

Par délibération du 10 février 2022, et conformément à l'article 33 de son règlement intérieur, le Conseil Municipal a créé une mission d'information et d'évaluation relative au logement social et au logement intermédiaire à Antony.

Le travail de la mission est synthétisé dans un rapport.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la clôture de la mission et de la communication du rapport qu'elle a établi.

OBJET : CLOTURE DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION RELATIVE AU LOGEMENT SOCIAL ET AU LOGEMENT INTERMÉDIAIRE A ANTONY

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération du 24 septembre 2020 adoptant le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

VU sa délibération du 10 février 2022 créant une mission d'information et d'évaluation relative au logement social et au logement intermédiaire à Antony ;

CONSIDERANT que la mission est achevée ;

CONSIDERANT que la mission d'information et d'évaluation relative au logement social et au logement intermédiaire à Antony a établi un rapport ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} – Prend acte de la clôture de la mission d'information et d'évaluation relative au logement social et au logement intermédiaire à Antony.

ARTICLE 2 – Prend acte de la communication du rapport établi par la mission d'information et d'évaluation relative au logement social et au logement intermédiaire à Antony annexé à la présente délibération.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire